

# Département de la Drôme

## Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 31 mars 2022

### PROCES VERBAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 30 mars 2022 à 20h30

Nombre de Conseillers  
En exercice **15**  
Présents **10**  
Votants **10**

*Date de la convocation du Conseil Municipal* : 24 mars 2022

*Date d'affichage du procès-verbal* : 31 mars 2022

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le trente et un mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BELLIER François, Maire.

**Présents** : MM. Sandrine BADON - François COAT - Michel DOBEL - Philippe DOUVRE - Stéphanie MOULIN - Rainier MOUTOT - Cécile RAFFIN - William ROUX - Mireille VIGNARD

**Excusés** : MM. Hélène BARBIER - Rachel BELLIER BRESSON - Alexandre BERGER - Michel GRANDOUILLER - Daniel MANSON

**Secrétaire de séance** : MM. Stéphanie MOULIN

---ooOoo---

Monsieur le Maire ouvre la séance :

➤ Constate que le quorum est atteint et l'assemblée désigne comme secrétaire de séance **MM Stéphanie MOULIN**,

➤ Propose la modification de l'ordre du jour pour la prise en compte d'une délibération relative à :  
❖ Demande de subvention auprès du département pour la rénovation de l'éclairage de l'école,  
❖ Création 2 emplois non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint d'animation à temps complet à raison de 35 heures dans les conditions prévues à l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification de l'ordre du jour

➤ **Approbation du compte-rendu du 9 mars 2022 :**

Présentation et approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 9 mars 2022.

➤ **Vote des taux d'imposition 2022 :**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit.

Il précise, que depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes mais par l'État. En contrepartie, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département (15,51%) a été transféré à la commune.

Par conséquent, la commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Monsieur le Maire propose de reconduire en 2022 les taux d'imposition communaux appliqués en 2021 tout en prenant en compte les évolutions législatives.

- Taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 7.20 %
- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 28.01 %
- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 37.04 %

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 comme indiqué ci-dessus :

**Adopté** : Une délibération sera prise.

➤ **Budget primitif 2022 :**

➤ **Vote des subventions allouées aux associations :**

➤ Monsieur le Maire présente les demandes de subventions :

Associations	Pour mémoire Budget précédent	Vote du conseil municipal
SOMME PROPOSEE	<b>6 000</b>	<b>6 000</b>
123 Soleil artistes à l'hôpital	50	50
ACCA Châteaudouble	150	150
ADMR de Montélier	50	/
Association c'est tout verre	150	Ne sollicite pas de subvention
Chabeuil aide et partage	800	800
Association des paralysés France	50	/
Club de l'âge d'or	150	150
Les restaurants du cœur	50	50
Coopérative scolaire	Aménagement cour de l'école	1 800
La farandole	Ne sollicite pas de subvention	Ne sollicite pas de subvention
Auberge de l'école		150
AFMTELETHON		/
APF France HANDICAP		/
Association Prévention routière		/
<b>TOTAL</b>	<b>1450</b>	<b>3 150</b>
<i>RESERVES</i>	<b>4550</b>	<b>2 850</b>

➤ **Vote du budget primitif 2022 :**

**Fonctionnement :**

Fonctionnement Dépenses			Fonctionnement recettes		
Libellé	Réalisé 2021	Proposition 2022	Libellé	Réalisé 2021	Proposition 2022
			002 – Résultat fonctionnement	129 766.99 €	97 188.53 €
011-charges caract. général	81 947.40 €	125 050.00 €	013 – atténuation charges	4 979.65 €	3 000.00 €
012 – charges personnels	240 982.98 €	237 677.95 €	70 – Produits services	114 265.11 €	120 850.00 €
014 – Atténuations produits	89.00 €	200.00 €	73- impôts et taxes	248 363.00 €	251 723.00 €
65 – Autres charges gest	42 395.90 €	48 833.00 €	74- dotations	66 156.33 €	62 729.00 €
66- Charges financières	3 916.94 €	3 700.00 €	75- autres produits gestions	9 726.86 €	10 000.00 €
67- Charges exceptionnelle	0.02 €	200.00 €	76- Produits financiers	7.41 €	
68 – Dotation provision	250.00 €		77- Produits exception	11 335.00 €	
022-Dépenses imprévues					
023-Virement section Inv		120 000.00 €			
042-Amortissement	9 829.58 €	9 829.58 €			
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>379 411.82 €</b>	<b>545 490.53 €</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>454 8330.36 €</b>	<b>545 490.53 €</b>

**Investissement :**

Investissement Dépenses			Investissement Recettes		
Libellé	RAR	Propositions 2022	Libellé	RAR	Propositions 2022
001-Solde exécution		76 115.73 €	21- virement fonctionnement		120 000.00 €
1641- Financière Amortissement emprunt Emprunt		212 201.00 € 12 201.00 € 200 000.00 €	0- Financières : 1022 : FCTVA 10226 : TA 1068 : Excédent 275 : cautionnement		211 488.00 € 83 088.00 € 20 000.00 € 108 000.00 € 400.00 €
41- Opération patrimoniale		100.00 €	41- Opération patrimoniale		100.00 €
			40- Opération d'ordre		9 829.58 €
83-205 Mobilier Matériel informatique		2 800.00 €	83-1328 CAF		1 070.00 €
100-231 Bibliothèque	2 800.00 €	-1 730.00 €			
103-2131 salle fête	29 000.00 €	-10 000.00 €	103 salles des fêtes 1322- Région 1323- Département 1328- SDED	73 690.00 € 2 510.00 € 16 000.00 €	8 588.00 €
105- mairie + réseau chaleur 2131 Mairie 2313 Réseau chaleur	45 000.00 €	355 000.00 € 170 000.00 €	105- mairie 1321- État 1323- Département 1328- SDED 1641- Emprunt		142 500.00 € 144 000.00 € 50 000.00 € 200 000.00 €
111-2116 Cimetière		10 000.00 €			
114-2151 Voirie 2021	16 000.00 €	-16 000.00 €			
115-2131 26 Grande rue	20 000.00 €				
117-2135 Aménagement cours école	14 000.00 €		117-1323 Département	3 400.00 €	
118-2151 Voirie 2022		37 300.85 €	118-1323 Département		14 412.00 €
119-2131 éclairage école		15 000.00 €	119-1328 SDED		5 000.00 €
93-2138 Travaux église		25 000.00 €			
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	126 800.00 €	875 787.58 €	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	95 600.00 €	906 987.58
INVESTISSEMENT DEPENSES		1 002 587.58 €	INVESTISSEMENT RECETTES		1 002 587.58 €

**Adopté :** Une délibération sera prise.

➤ **Restructuration de la mairie et rénovation du réseau de chaleur communal avec installation d'une chaudière bois :**

➤ **Maîtrise d'œuvre sur l'extension de la chaudière bois :**

Monsieur le maire présente le projet de contrat de maîtrise d'œuvre, relatif à l'extension du réseau de chaleur, pour une enveloppe financière d'environ 141 000 €. La mission de maître d'œuvre devrait s'élever à 15 835 €.

Le Conseil Municipal acte le projet, approuve ce contrat et autorise le maire à le signer.

**Adopté :** une délibération sera prise.

➤ **Dossier de subvention auprès du SDED :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le SDED a également la compétence des économies d'énergie, et qu'à ce titre, la commune peut bénéficier de subventions sur les travaux de rénovation éligibles, à hauteur de 50% dans la limite de 20 000 euros de travaux et de 20% supplémentaires jusqu'à 50 000 euros HT.

Il précise que les travaux de restructuration de la mairie et rénovation du réseau de chaleur communal avec installation d'une chaudière bois sont éligibles et pourraient bénéficier d'une subvention à hauteur de 50 000 €.

Afin de bénéficier de cette subvention, la commune doit délibérer.

Le conseil municipal autorise le maire à demander la subvention au SDED.

**Adopté :** une délibération sera prise.

➤ **Rénovation de l'éclairage de l'école maternelle : demande de subvention auprès du département :**

Monsieur le maire précise qu'au vu de l'augmentation des dépenses liée à la consommation électrique, il serait souhaitable de mettre en œuvre des actions favorisant des économies d'énergie.

Il propose de rénover l'éclairage de l'école maternelle qui apportera une économie substantielle, au vu du rapport d'étude réalisé et indique que ce projet sera aussi subventionné à 50% par le SDED.

Le projet consiste à installer des luminaires adaptés.

Il présente le devis réalisé par l'entreprise CHALAYE, d'un montant de 11 969 € HT et propose de solliciter le Département pour une aide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le projet de rénovation de l'éclairage de l'école, le devis reçu et sollicite le Département pour une aide.

**Adopté :** Une délibération sera prise.

➤ **Accueil de Loisirs de la RAYE : Emploi saisonnier :**

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de prévoir les moyens humains nécessaires au fonctionnement du Centre de Loisirs pour les vacances d'avril 2022 et la saison estivale 2022. Il propose de créer 2 emplois non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint d'animation à temps complet à raison de 35 heures dans les conditions prévues à l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**Adopté :** Une délibération sera prise

➤ **Questions diverses :**

➤ **Voirie :** commission prévue le 9 avril 2022 à 9h00

➤ **Bâtiment :** commission prévue le 7 avril 2022 à 18h00

➤ **Fleurissement :** commission prévue le 7 avril 2022 à 17h00

➤ **Achat de matériel :** concrétisé plonge, lave-vaisselle, autolaveuse autonome, fontaine à eau et lave-linge en attente

➤ **Association Déviation :** proposition de convention qui déterminera l'utilisation et la tarification annuelle de la salle des fêtes

➤ **Chemin des artistes :** est une manifestation culturelle et artistique qui propose au public un circuit découverte sur plusieurs communes de l'Agglo. En 2021 la manifestation s'est déroulée sur 28 communes, en 2022 8 communes supplémentaires rejoindront la manifestation.

En 2022, "Chemin des Artistes" revient les 8 et 9 octobre 2022. L'ouverture des candidatures aux artistes sera lancée début avril.

➤ **Exposition « musée itinérant de Germaine » :** Une expo du centre imaginaire, du 9 au 19 mai, à la mairie, bibliothèque et au troquet, qui présente un parcours scénographique et sonore dévoilant douze portraits de femmes, aux vies (presque) ordinaires.

**Prochain conseil Municipal est prévu le mercredi 4 mai 2022 à 20h30**

Fin de séance à 22h55